

**Coronavirus – Covid-19**  
*Nouvelles mesures – point de situation*

Le 12 mai 2020

Madame, Monsieur,

Les nouvelles :

- Loi sur la prorogation de l'état d'urgence sanitaire : censure partielle du Conseil constitutionnel et promulgation
- Attestation de déplacement « longue distance »
- Médecine du travail : prescription des arrêts de travail
- Reprise d'activité : les recommandations de l'INRS
- Masques de protection
- Aide pour les mandataires sociaux
- Mesures de soutien au secteur du grand âge
- Aide exceptionnelle aux étudiants
- Automobile : aides publiques contre relocalisations ?
- Restructurations : les propositions de Raymond Soubie
- Pratiques sportives autorisées
- Les chiffres du confinement

**1. Loi sur la prorogation de l'état d'urgence sanitaire : censure partielle du Conseil constitutionnel**

Saisi par le Président de la République, le président du Sénat, soixante députés et soixante sénateurs, le Conseil constitutionnel a censuré certaines dispositions de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Sont censurées les dispositions :

- permettant aux organismes assurant l'accompagnement social des malades dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie d'accéder aux données personnelles traitées dans le système de traçage ;
- imposant un avis public « conforme » de la CNIL sur les modalités d'application du système de traçage ;

- enjoignant aux autorités compétentes de transmettre au Parlement copie de tous les actes qu'elles prennent sur le système de traçage et permettant à celui-ci de requérir toute information complémentaire ;
- permettant de laisser subsister, à compter de l'entrée en vigueur de la loi et au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020, le régime juridique actuellement en vigueur des mesures de mise en quarantaine et de placement et maintien à l'isolement.

Plusieurs réserves d'interprétation sont également exprimées :

- la prolongation des mesures de mise en quarantaine ou de placement en isolement imposant à l'intéressé de demeurer à son domicile ou dans son lieu d'hébergement pendant une plage horaire de plus de douze heures par jour ne peut se faire sans l'autorisation du juge judiciaire ;
- l'exigence de suppression des nom et prénoms des intéressés, de leur numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques et de leur adresse, dans les parties des traitements ayant pour finalité la surveillance épidémiologique et la recherche contre le virus, doit également s'étendre aux coordonnées de contact téléphonique ou électronique des intéressés ;
- il appartiendra au pouvoir réglementaire de définir des modalités de collecte, de traitement et de partage des informations assurant leur stricte confidentialité et, notamment, l'habilitation spécifique des agents chargés, au sein de chaque organisme, de participer à la mise en œuvre du système d'information ainsi que la traçabilité des accès à ce système d'information ;
- si le législateur a autorisé les organismes concourant au dispositif à recourir, pour l'exercice de leur mission dans le cadre du dispositif examiné, à des organismes sous-traitants, ces sous-traitants agissent pour leur compte et sous leur responsabilité. Pour respecter le droit au respect de la vie privée, ce recours aux sous-traitants doit s'effectuer en conformité avec les exigences de nécessité et de confidentialité.

Malgré ces quelques censures et réserves, l'essentiel du projet de loi est validé.

Ainsi, la disposition venant préciser l'application de la responsabilité pénale des maires ou des employeurs est validée, le Conseil jugeant que « *Les dispositions contestées ne diffèrent donc pas de celles de droit commun et s'appliquent de la même manière à toute personne ayant commis un fait susceptible de constituer une faute pénale non intentionnelle dans la situation de crise ayant justifié l'état d'urgence* ».

*sanitaire. Dès lors, elles ne méconnaissent pas le principe d'égalité devant la loi pénale. Elles ne sont pas non plus entachées d'incompétence négative ».*

[Conseil constitutionnel, 11 mai 2020, n° 2020-800 DC, Loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions](#)

La loi a été publiée au Journal officiel.

[Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions](#)

Dans la foulée, a été publié le décret fixant les mesures générales en matière de restrictions de déplacements, de fermetures d'établissements ou encore de conduite à tenir dans les transports publics.

[Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)

## **2. Attestation de déplacement « longue distance »**

La publication de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application permet également la publication de l'arrêté fixant le modèle d'attestation devant être présentée pour les déplacements remplissant les deux conditions cumulatives suivantes : hors du département et à plus de 100 kilomètres du lieu de résidence (à vol d'oiseau).

Ces déplacements sont ont admis dans les cas suivants :

- trajets entre le lieu de résidence et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, et déplacements professionnels qui ne peuvent pas être différés ;
- trajets entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire effectué par une personne qui y est scolarisée ou en accompagnement d'une personne scolarisée et trajets nécessaires pour se rendre à des examens ou des concours ;
- déplacements pour consultation de santé et soins spécialisés ne pouvant être assurés à distance ou à proximité du domicile ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables et pour la garde d'enfants ;
- déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire ;

- déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire ;
- déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise.

En même temps que l'attestation, la personne devra présenter un justificatif de domicile de moins d'un an ainsi que tout document justifiant le motif du déplacement.

Si les déplacements professionnels sont récurrents, il n'est pas nécessaire de remplir cette déclaration quotidiennement.

Pour les déplacements professionnels qui ne peuvent pas être différés, il est possible d'indiquer « déplacement itinérant » à la place de la commune de destination s'ils concernent plusieurs communes, à condition de pouvoir le justifier en cas de contrôle.

[Arrêté du 11 mai 2020 fixant le modèle de déclaration de déplacement hors du département et à plus de 100 kilomètres du lieu de résidence](#)

[Déclaration de déplacement](#)

### **3. Médecine du travail : prescription des arrêts de travail**

Un décret permet aux médecins du travail de délivrer les arrêts de travail pour les salariés des établissements dont il a la charge, atteints ou suspectés d'infection au covid-19 ou faisant l'objet de mesures d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile.

Le cas échéant, le médecin du travail établit la lettre d'avis d'interruption de travail du salarié, qu'il transmet sans délai au salarié et à l'employeur concerné.

Le salarié adresse alors l'avis à l'organisme d'assurance maladie dont il relève, dans les deux jours.

**Pour les salariés dits « vulnérables » ou ceux partageant leur domicile avec une telle personne**, le médecin établit une déclaration d'interruption de travail sur papier libre comportant les indications suivantes : l'identification du médecin, l'identification du salarié, l'identification de l'employeur, l'information selon laquelle le salarié remplit les conditions pour être considéré comme une personne vulnérable présentant un risque de développer une forme grave d'infection ou partageant le même domicile qu'une telle personne.

Cette déclaration d'interruption de travail est transmise sans délai au salarié, qui l'adresse lui-même sans délai à l'employeur afin que celui-ci procède à son placement en activité partielle.

Cette procédure s'applique du 13 mai au 31 mai.

En revanche, cela ne concerne pas les salariés devant rester chez eux pour garder leur enfant.

[Décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescription et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail](#)

#### **4. Reprise d'activité : les recommandations de l'INRS**

Sur son site internet, l'INRS formule des recommandations très complètes sur la conduite à tenir pour le déconfinement.

S'agissant de la **remise en route des bâtiments**, l'INRS recommande de :

- procéder à un grand nettoyage des locaux ;
- contrôler les circuits d'eau, de gaz ou d'électricité (laisser couler l'eau, inspecter les circuits, dépoussiérer les armoires) ;
- favoriser le renouvellement de l'air tout en limitant le brassage (NB : pour les locaux équipés d'un simple ventilateur, d'aérotherme, de déstratificateur ou de climatiseur fonctionnant par recirculation d'air, il faut arrêter ces équipements) ;
- s'assurer du fonctionnement du système de sécurité incendie ;
- vérifier les équipements techniques.

[INRS - Bâtiments : remise en route après le confinement](#)

S'agissant de la **remise en service des machines**, l'INRS recommande de :

- procéder à une analyse des risques avant toute remise en service d'une machine ;
- vérifier les réseaux des différents fluides, corps liquides ou gazeux ;
- vérifier si les procédures de consignation ont été effectivement appliquées lors de la mise à l'arrêt ;
- nettoyer les machines ;
- réaliser des tests avant la mise en production puis monter progressivement la cadence ;

- s'assurer de la disponibilité des personnes compétentes et formées sur les machines.

## [INRS - Machines : remise en service après le confinement](#)

S'agissant du **recours aux horaires décalés ou au travail de nuit**, l'INRS recommande de :

- définir les rythmes et horaires de travail en association avec le CSE et les salariés concernés ;
- privilégier le volontariat ;
- aménager des systèmes de rotation réguliers et flexibles ;
- privilégier un minimum de 11 heures de repos entre 2 postes et le maximum de week-end de repos ;
- raccourcir la durée des postes de nuit autant que possible ;
- organiser des transmissions d'une équipe à l'autre en veillant aux principes de distanciation sociale et aux règles barrières ;
- organiser et promouvoir la pratique de micro-siestes.

## [INRS - Travail en horaires décalés, travail de nuit : préserver la santé et la sécurité des salariés](#)

### **5. Masques de protection**

Lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées, le port du masque est obligatoire en entreprise, selon le protocole national de déconfinement.

L'approvisionnement en matériel de protection est donc un sujet majeur pour les entreprises.

A cet égard, l'on peut signaler la publication d'un guide douanier d'importation de masques.

Ce document vise à informer tout acteur souhaitant importer des masques sur les formalités douanières, afin qu'il puisse sécuriser son processus d'importation et anticiper le passage de ses marchandises à la frontière.

En effet, le nombre d'importations a explosé (+ 3000 %) et les normes applicables évoluent rapidement.

## [DGDDI : Guide douanier d'importation de masques \(et de redistribution aux clients et filiales à l'étranger\)](#)

Ce guide peut être utilisé en complément du FAQ proposé par la DGCCRF sur les différents types de masques.

Dans ce document, l'on peut relever qu'il est indiqué que l'entretien des masques grand public fournis aux salariés est à la charge de l'employeur dès lors qu'il s'agit d'une mesure de prévention mise en œuvre dans le cadre de son évaluation des risques. Dans le cas contraire, ce nettoyage est à la charge du salarié.

## [DGCCRF - Les différents types de masques : FAQ](#)

### **6. Aide pour les mandataires sociaux**

Depuis le 11 mai, l'Agirc-Arrco met en place une aide à destination des chefs d'entreprise ayant la qualité de salariés.

En s'adressant à leur institution de retraite complémentaire, ceux-ci pourront se voir accorder une aide allant jusqu'à 1 500 euros en fonction de leurs pertes de revenus.

## [Source AEF](#)

### **7. Mesures de soutien au secteur du grand âge**

Une prime exceptionnelle sera versée à l'ensemble des professionnels des EHPAD présents pendant la crise, quel que soit le statut de leur établissement, à hauteur de :

- 1 500 € pour ceux travaillant dans les trente-trois départements les plus touchés par l'épidémie ;
- 1 000 € pour ceux travaillant dans les autres départements.

La prime sera exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu. Son coût total est estimé à plus de 450 millions d'euros.

En outre, 475 millions d'euros de crédits supplémentaires vont être versés aux EHPAD pour leur permettre de faire face aux surcoûts de la crise sanitaire et à leur perte de recettes.

## [Soutien financier au secteur du grand âge](#)

## **8. Aide exceptionnelle aux étudiants**

Depuis ce mardi 12 mai, les étudiants en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieure ainsi qu'en BTS subissant une baisse de leurs ressources à la suite de la perte de leur emploi ou de leur stage gratifié peuvent faire une demande pour bénéficier d'une aide exceptionnelle de 200 euros.

[Précisions sur l'aide exceptionnelles aux étudiants](#)

## **9. Industrie automobile : aides publiques contre relocalisations ?**

Dans une interview à BFM Business, le ministre de l'Economie et des Finances a déclaré que l'industrie automobile avait trop délocalisé.

Il a appelé à la relocalisation de certaines productions en France et a indiqué que cela pourrait constituer une contrepartie pour pouvoir bénéficier du soutien de l'Etat en matière de prime à la conversion ou d'amélioration de la compétitivité.

[Source BFM Business](#)

## **10. Restructurations : les propositions de Raymond Soubie**

Interrogé par Les Echos, l'ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy et actuel président d'Alixio, Raymond Soubie a appelé à anticiper les destructions massives d'emplois qui s'annoncent.

Pour ce faire, il prône la conclusion d'« accords de transformation » permettant de faire face à la crise sur le diptyque engagements sur l'emploi – concessions sur le temps de travail ou les rémunérations.

En outre, il suggère la modification des règles applicables aux plans sociaux, notamment en matière de congé de reclassement (allongement de la durée, diminution du seuil d'effectif) et de protection pour les salariés les plus vulnérables.

[Source Les Echos](#)

## **11. Pratiques sportives autorisées**

Le 11 mai a aussi marqué la reprise de certaines activités sportives.

Il est désormais autorisé de pratiquer le cyclisme ou la course à pied à condition de rester dans un rayon de 100 km autour du domicile et de respecter une distance d'au moins 10 mètres avec un autre cycliste ou joggeur.



La voile est autorisée sur la façade Atlantique, tout comme les sports de littoral, des précisions étant toutefois attendues par décret.

Le tennis peut être pratiqué mais seulement en simple et en extérieur ; les courts devront être pré-réservés.

Les golfeurs pourront également s'adonner à leur activité, à condition de jouer des parties à quatre maximum, chaque participant se tenant à au moins 2 mètres des autres.

Sur les plans d'eau autorisés, il est possible de pratiquer l'aviron, mais uniquement en skiff (bateau individuel).

Le sport individuel en salle est interdit pour les amateurs et une circulaire devrait l'autoriser pour les sportifs de haut niveau.

En revanche, la pratique des sports collectifs (en extérieur comme en intérieur), de la natation et des sports de combat demeure interdite.

[Source L'Equipe](#)

## **12. Les chiffres du confinement**

Quel a été l'impact du confinement ? Une réponse partielle a été apportée par l'Insee dans son point de conjoncture du 7 mai.

La perte d'activité est estimée à 33 % (c'est un peu moins que les précédentes estimations).

La consommation des ménages est en retrait de 32 % par rapport à son niveau normal.

Sur le premier trimestre de l'année 2020, 450 000 destructions nettes d'emploi ont été relevées, dont près de 300 000 emplois intérimaires.

[Insee - Point de conjoncture du 7 mai](#)

## **13. L'intégrale (ou presque) des textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19**

**NB : nous actualisons en ce moment la liste de nos références. Certains liens peuvent dysfonctionner ou certaines dispositions peuvent avoir été abrogées**

## Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

## Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi de finances rectificative 2](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)
- ✓ [Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions](#) »

## Ordonnances

- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421 2 du code du travail](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-405 du 8 avril 2020 portant diverses adaptations des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-507 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face à l'épidémie de covid-19](#)

## Questions-réponses thématiques

- ✓ [Questions-réponses prime exceptionnelle et épargne salariale](#)
- ✓ [Questions-réponses Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques](#)
- ✓ [Questions-réponses service de santé au travail](#)
- ✓ [Questions-réponses responsabilité de l'employeur - droit de retrait](#)
- ✓ [Questions-réponses télétravail](#)
- ✓ [Questions-réponses mesures de prévention hors Covid](#)
- ✓ [Questions-réponses garde d'enfants et personnes vulnérables](#)
- ✓ [Questions-réponses indemnisation chômage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Questions-réponses adaptation de l'activité, congés, mise à disposition](#)
- ✓ [Questions-réponses dialogue social au sein de l'entreprise](#)
- ✓ [Questions-réponses embauche, démission, sanctions, licenciement](#)
- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Questions-réponses fonds social européen](#)

## Organisation du travail

- ✓ [Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail](#)
- ✓ [INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions](#)
- ✓ [Mise à disposition](#)
- ✓ [Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger ses salariés ?](#)

- ✓ [Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité](#)
- ✓ [Guide du télétravail pour les franciliens](#)
- ✓ [Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#)

## Dialogue social

- ✓ [Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Décret n° 2020-441 du 17 avril 2020 relatif aux délais d'extension des accords de branche ayant pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-508 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais relatifs à la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-509 du 2 mai 2020 fixant les modalités d'application des dispositions du I de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 modifiée portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

## Inspection du travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de licenciement ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période crise liée à la pandémie covid-19 ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques](#)
- ✓ [Note DGT du 30 mars 2020 relative aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Instruction DGT du 7 avril 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période de l'état d'urgence justifié par la pandémie COVID-19, ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques contre les décisions prises dans ce domaine](#)

## Organisation juridictionnelle

- ✓ [Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.](#)

## Santé au travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid 19](#)
- ✓ [Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19](#)

- ✓ [Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

## Fiches métier

- ✓ [Suspicion de contamination](#)
- ✓ [Gestion des locaux communs et vestiaires](#)
- ✓ [Travail dans l'intérim](#)
- ✓ [Travail dans l'arboriculture](#)
- ✓ [Travail dans le maraîchage](#)
- ✓ [Travail circuit court - amap - vente à la ferme](#)
- ✓ [Activités agricoles](#)
- ✓ [Chantiers de travaux agricoles](#)
- ✓ [Travail saisonnier](#)
- ✓ [Activité viticole et/ou de vinification](#)
- ✓ [Travail dans la conchyliculture et la mytiliculture](#)
- ✓ [Travail en cabinet vétérinaire](#)
- ✓ [Travail filière cheval](#)
- ✓ [Travail dans l'élevage](#)
- ✓ [Travail en abattoir](#)
- ✓ [Travail sur un chantier de jardins espaces verts](#)
- ✓ [Travail en pharmacie](#)
- ✓ [Travail en boucherie, charcuterie, traiteur](#)
- ✓ [Travail en drive](#)
- ✓ [Travail en caisse](#)
- ✓ [Travail dans un commerce de détail alimentaire](#)
- ✓ [Commerce de détail non alimentaire](#)
- ✓ [Vendeur conseil](#)
- ✓ [Travail en boulangerie](#)
- ✓ [Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter](#)
- ✓ [Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre](#)
- ✓ [Réceptionniste ou veilleur de nuit](#)
- ✓ [Travail en animalerie](#)
- ✓ [Prestataire d'entretien de locaux](#)
- ✓ [Travail dans la collecte des ordures ménagères](#)
- ✓ [Employé de centre de tri ou d'incinération](#)
- ✓ [Travail dans la blanchisserie industrielle](#)
- ✓ [Agent de maintenance](#)
- ✓ [Location de matériel et d'engins](#)
- ✓ [Plombier - Installateur sanitaire](#)
- ✓ [Travail dans le dépannage - Intervention à domicile](#)
- ✓ [Travail dans une station-service](#)
- ✓ [Travail dans un garage](#)
- ✓ [Ouvrier de production](#)
- ✓ [Personnels de bureau rattachés à la production](#)
- ✓ [Bureaux de contrôle, de vérification, de diagnostic](#)
- ✓ [Préparateur de commande dans un entrepôt logistique](#)
- ✓ [Chauffeur livreur](#)
- ✓ [Taxi ou conducteur de VTC](#)
- ✓ [Aide à domicile](#)
- ✓ [Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque](#)
- ✓ [Opérateur en centre d'appels](#)
- ✓ [Agent de sécurité](#)
- ✓ [Agent funéraire](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques du transport routier de marchandises et des prestations logistiques](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des entreprises de transport de fonds et traitement de valeurs pour prévenir la propagation du COVID-19](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des services de l'automobile, du cycle et du motocycle en cas de crise sanitaire](#)

- ✓ [Guide plan de continuité activité - Filière bois COVID-19](#)
- ✓ [Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité de l'activité tuiles et briques](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires carrières transformation de pierre de taille](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité activité industries extraction et transformation gypse anhydrite minéraux industriels chaux plâtre](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires et continuité activité mortiers industriels adjuvants agents de démoulage et produits de cure](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la continuité d'activité des agences des distributeurs de l'approvisionnement du bâtiment second oeuvre et de l'industrie](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs de l'industrie cimentière](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de la coiffure](#)
- ✓ [Guide sanitaire d'opérateurs de réseaux d'électricité et de gaz](#)
- ✓ [Guide de recommandations de sécurité sanitaire dans les professions de l'ingénierie, du numérique, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle](#)

## URSSAF

- ✓ [FAQ Urssaf](#)
- ✓ [Communiqué URSSAF absence de prélèvement de l'échéance mensuelle du 20 mars](#)
- ✓ [Communiqué Acoff du 23 mars](#)
- ✓ [Urssaf report échéances 15 avril](#)
- ✓ [Urssaf : action sociale pour les travailleurs indépendants](#)
- ✓ [Urssaf : des mesures exceptionnelles pour l'échéance du 20 avril](#)

## Economie / Impôt

- ✓ [Communiqué du ministère de l'économie sur les mesures d'aide aux entreprises en matière de cotisations sociales et d'impôt](#)
- ✓ [FAQ MINEFI](#)
- ✓ [Tenir son AG et respecter les délais comptables dans le contexte de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Prêt garanti par l'Etat](#)
- ✓ [Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie](#)
- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)
- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques,](#)

[financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)

- ✓ [Décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)

## Formation - apprentissage

- ✓ [Mise à disposition des CFA et des organismes de formation d'outils et de contenus pédagogiques à distance permettant de garantir la continuité de l'activité de formation](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses CPF](#)
- ✓ [Questions-réponses projet de transition professionnelle](#)
- ✓ [Guide GARF, Former ses salariés pendant la pandémie](#)
- ✓ [Instruction DGEFP du 9 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Convention FNE Formation](#)
- ✓ [Demande subvention FNE Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Adaptations de l'organisation de la session d'examens 2020 dans le cadre de la crise sanitaire](#)

## Stagiaires

- ✓ [Convention de stage à distance](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(français\)](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(anglais\)](#)
- ✓ [Plan de continuité pédagogique](#)

## Activité partielle

- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnisables](#)
- ✓ [Arrêté du 31 mars 2020 modifiant le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)

- ✓ [Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-522 du 5 mai 2020 complétant le décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Communiqué sanctions activité partielle](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)
- ✓ [Position de place couverture complémentaire](#)
- ✓ [Consigne technique couverture complémentaire](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Simulateur de calcul activité partielle](#)
- ✓ [Formation professionnelle des salariés en activité partielle](#)

## Arrêt maladie

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-434 du 16 avril 2020 relatif à l'adaptation temporaire des délais et modalités de versement de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail](#)
- ✓ [Décret n° 2020-459 du 21 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-520 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescription et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail](#)
- ✓ [Arrêt maladie pour salariés sans possibilité de télétravail présentant un risque élevé](#)
- ✓ [Communiqué - Personnes vulnérables et salariés en arrêt pour garde d'enfant : un nouveau dispositif simple et protecteur](#)
- ✓ [Arrêt garde d'enfants au 1er mai](#)
- ✓ [Arrêt personnes vulnérables au 1er mai](#)
- ✓ [Délivrance et indemnisation des avis d'arrêt de travail dans le cadre du Covid-19](#)
- ✓ [Ministère du Travail - Les arrêts de travail dérogatoires basculent en activité partielle au 1er mai](#)

## CNIL

- ✓ [Mise en place télétravail](#)
- ✓ [Bonnes pratiques télétravail](#)



- ✓ [Les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- ✓ [Les relations avec la CNIL pendant l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-046 du 24 avril 2020 portant avis sur un projet d'application mobile dénommée « StopCovid »](#)
- ✓ [Coronavirus \(COVID-19\) : les rappels de la CNIL sur la collecte de données personnelles par les employeurs](#)

## Fonction publique

- ✓ [Questions-réponses fonction publique](#)
- ✓ [Questions – réponses sur ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Réunions à distance des instances de dialogue social](#)
- ✓ [Olivier Dussopt annonce quatre mesures pour accompagner la reprise d'activités pour accompagner la reprise d'activités des agents publics dans le cadre de la sortie du confinement](#)
- ✓ [Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature](#)

## Restrictions - déplacements

- ✓ [Arrêté du 11 mai 2020 fixant le modèle de déclaration de déplacement hors du département et à plus de 100 kilomètres du lieu de résidence](#)
- ✓ [Déclaration de déplacement](#)
- ✓ [Attestation de déplacement professionnel en transport public collectif en Île-de-France](#)
- ✓ [Attestation dérogatoire usage des droits transports publics collectifs en Ile-de-France](#)

## Employeurs inclusifs - handicap

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Mesures ESS](#)
- ✓ [Questions-réponses handicap](#)
- ✓ <https://entreprise.inclusion.beta.gouv.fr/>

## Chômage

- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Communiqué Mobilisation emploi](#)
- ✓ [Questions-réponses sur l'indemnisation du chômage](#)

# FIDERE

## AVOCATS

### Travailleurs étrangers

- ✓ [Communiqué du Ministère de l'Intérieur](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du Travail sur la situation des travailleurs frontaliers](#)
- ✓ [Certificat Belgique](#)
- ✓ [Etrangers en France : prolongation de la validité des titres de séjour](#)
- ✓ [FAQ Ministère des affaires étrangères](#)

### Culture

- ✓ [Employeurs culturels face aux impacts de la crise de coronavirus](#)

### Engagement contre le Covid-19

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>  
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/precisions-des-modalites-selon-lesquelles-les-français-peuvent-choisir-d-aller>
- ✓ <https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>
- ✓ <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

Nous vous transmettrons dans les meilleurs délais les nouveaux textes dès qu'ils nous seront connus.

Bon courage à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

**L'équipe Fidere Avocats**